



LIGUE DE TIR CENTRE-VAL DE LOIRE



NOTE D'INFORMATION

Vendredi 6 mars 2026

Qualification au Championnat Régional Rimfire

Suite au nombre important d'inscrits aux championnats départementaux (71 tireurs recensés à ce jour), la Ligue souhaite rappeler les conditions de qualification pour le Championnat Régional Rimfire.

Pour être qualifié à l'échelon régional, l'équipement des tireurs doit être **strictement conforme au règlement**. À ce titre, l'**utilisation de bi-pied ou de sac de sable n'est pas autorisée**.

Par conséquent, **tout tir effectué lors des championnats départementaux avec un bi-pied ou un sac de sable ne permettra pas d'obtenir une qualification pour l'échelon régional**.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à l'équipement utilisé par les tireurs lors des compétitions départementales. Une distinction sera réalisée entre les tireurs disposant d'un **équipement conforme au règlement** et ceux utilisant un **équipement non conforme**. Cette démarche permettra à la Ligue d'obtenir une estimation du nombre de tireurs pouvant effectivement participer à l'échelon régional.

Par ailleurs, un **quota de 36 tireurs sera mis en place pour le Championnat Régional**.

La Ligue a en effet une responsabilité quant aux tireurs participant à l'échelon régional, celui-ci étant **qualificatif pour une participation au Championnat de France**. Il est donc indispensable que l'ensemble des conditions règlementaires soit respecté afin d'éviter toute contestation ultérieure.

Il est également précisé que la **participation à l'échelon régional ne pourra pas se faire à titre de loisir**. Néanmoins, la Ligue étudie actuellement la mise en place d'un **projet de Rimfire Loisir**, destiné aux tireurs ayant participé aux championnats départementaux mais n'ayant pas pu accéder au championnat régional.

Sportivement,

Le Responsable Compétitions Ligue,
Thomas BROSSIER

Le Responsable Régional d'Arbitrage,
Christian DUBOIS